

AR PREFECTURE

016-211601687-20200921-2020090208-007
Reçu le 22/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt
En exercice : 15 Le 21 septembre à 18 heures 30
Présents : 13 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 14 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2020
PRESENTS : MMES CHARLES – GUÉRIN – LESENNE – POT –
SCHROEDER – STAËL – TABEL
MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
DESLANDES – HUBERT – SUTRE
EXCUSES : MM LEROY - JUANOLA
POUVOIR : M LEROY a donné pouvoir à M BOIVENT

Mme STAËL a été nommée secrétaire.

2020-09-02 D

Objet : Choix du fournisseur pour les risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2020-02-02 D pour la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion pour l'assurance groupe pour les risques statutaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le courtier retenu est Sofaxis et l'assureur retenu est CNP Assurances.

Monsieur le Maire expose qu'il a également contacté un autre assureur (Groupama) avec lequel la collectivité est actuellement assurée pour les agents CNRACL.

Monsieur le Maire présente les offres qu'il a en sa possession.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Groupama (Cigac) pour les agents CNRACL et l'offre du Centre de Gestion pour les agents IRCANTEC avec un taux pour les charges patronales de 60 % et la prise en charge de l'ensemble de la rémunération des agents (traitement indiciaire, NBI, primes...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de souscrire au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion pour les agents IRCANTEC et à GROUPAMA (Cigac) pour les agents CNRACL et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 22 septembre 2020

Le Maire
Sébastien BOIVENT

